

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Edito:

Chers concitoyens,

Ce numéro 5 de notre feuille de chroniques villageoises sera le dernier que j'imprimerai et que je distribuerai dans vos boîtes aux lettres... Il paraît que cette feuille exaspère certaines personnes dans notre village. Je comprends en effet que la critique incessante de tout ce que fait un conseil municipal peut paraître injuste, et que la bonne volonté des gens qui s'investissent dans les affaires communales ne mérite pas de jugements si sévères. Je pourrais, comme certains l'ont fait en Mars dernier, me réfugier derrière la liberté d'expression et la démocratie pour continuer à dénoncer les approximations de cette gestion... Mais pour continuer dans cette voie, il faut beaucoup d'agressivité et de mépris des autres, des dispositions mentales que je ne possède pas... Que cela serve au moins de leçon à celui qui a fait campagne en dénigrant le Conseil Municipal précédent, afin d'assouvir une vengeance personnelle...

Cependant, étant donné qu'on me menace d'une pétition pour me faire taire, attitude révoltante dans un pays démocratique, je continuerai à m'exprimer sur les affaires municipales et sur la vie du village, mais sur un site internet, à l'adresse suivante :

<https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>

Je vous invite donc à venir m'y rejoindre... Sur ce site, il y aura les prochains numéros de La Rive, mais aussi des photos, des histoires et beaucoup d'archives... Et si vous voulez continuer à recevoir ma feuille de chroniques au format papier, n'hésitez pas à me la demander par écrit ou en téléphonant...

Jean Mennecart nous a quittés...



Jean, lors de la remise de sa médaille d'or du mérite municipal, entouré des personnalités, de gauche à droite:

—Mr Toubert, adjoint au Maire de Chauny
—Mr Girod, président de Conseil Général de l'Aisne.

—Mr Dessalongres, député de la 4ème circonscription.

—Mr Lanouilh, conseiller Général du canton de Chauny.

—Mr Joye, Maire de la Neuville en beine, Président des Maires du Canton...

Jean nous a quitté le vendredi 28 Août 2020 dans sa quatre-vingt quatorzième année. Il était notre doyen...

Il a été le maire de notre village pendant dix-huit ans, de 1977 à 1995... Auparavant il avait été conseiller municipal de 1971 à 1977, et avait clôturé son engagement municipal par un poste de premier adjoint de 1995 à 2001. Cette longévité au service de la cause municipale lui a valu la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or.

Jean avait surmonté avec un courage exemplaire les dures épreuves que lui a fait subir l'évolution de la société, la fermeture de la soudière où il a travaillé de longues années et les charges de plus en plus lourdes de la fonction de Maire. Il avait difficilement accepté la fermeture de l'école du village, en 1991, contre laquelle il s'était battu avec beaucoup de vigueur. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme d'une grande rigueur et surtout d'une grande intégrité dans sa fonction de premier magistrat du village.

Le premier budget du mandat...

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 Juillet pour voter le Budget Primitif 2020... Cet acte n'est pas anodin puisque c'est le seul moment où le Conseil Municipal a un pouvoir réel sur la politique que va suivre le Maire d'une commune...

Il doit suivre trois règles:

- _ celle d'universalité, c'est-à-dire qu'aucune recette ne doit être rattachée à une dépense...
- _ il doit être voté en équilibre, le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes...
- _ enfin être sincère, c'est-à-dire que les autorisations de dépenses et de recettes doivent correspondre exactement à ce qui a été évalué lors des débats du Conseil Municipal...

Ce budget est présenté selon une nomenclature précise (en chapitre et en articles), chaque article correspond à un objet précis de dépense ou de recette...

En fonctionnement, le montant des dépenses et des recettes s'élève à 206 844 euros. Mais il faut compter dans ce montant les 83 110 euros des économies faites lors des mandats précédents, ce qu'on appelle l'excédent de fonctionnement reporté... Ce bas de laine servira dans les prochaines années à financer les opérations d'investissement que le Conseil Municipal ne manquera pas de programmer lors de sa mandature... Les recettes réelles s'élèvent donc à 123 733 euros...

Si on fait la somme de toutes les dépenses contraintes, on arrive à 116 000 euros environ... Ce qui ne laisse que quelques 8 000 euros d'excédent pour financer l'investissement... C'est maigre...

Je me garderai bien de faire des remarques désobligeantes sur ce budget. Je note seulement que, comme tous les ans, certains postes de dépenses sont «gonflés» pour placer les économies de la commune, alors que celles-ci devraient être affectées automatiquement au budget investissement. Une commune n'a pas à faire «d'économie» sans raison: si elle dégage des excédents, c'est uniquement pour financer les investissements qu'elle a projetés de développer! Mais comme on ne connaît pas le programme précis des investissements que souhaite faire notre commune, on ne peut pas en prévoir le coût. Aucune opération d'investissement clairement définie n'a d'ailleurs été votée. Il y a bien un budget investissement, mais on ne sait pas à quoi il va servir...

Néanmoins, il faut bien placer ce trop plein d'argent quelque part. Alors on le met dans l'entretien des bâtiments ou l'entretien de la voirie, sachant qu'on en n'aura pas besoin. Mais en agissant ainsi, le budget garde-t-il le caractère de sincérité qu'en exige la loi?...

Quelques petites choses nous laissent cependant perplexes dans ce budget... D'abord, l'augmentation des charges payées à l'agglomération, ce qui s'appelle en langage administratif obscur «les attributions de compensation»: 19 500 euros. Les charges réclamées par l'agglomération en 2020 sont de 5 919 euros (délibération n° 17 du conseil communautaire du 18 Novembre 2019)... Pourquoi le Conseil a-t-il voté une somme si importante pour payer ces charges?...

Ensuite le montant des indemnités des élus : elles sont évaluées à 17 000 euros. Hors si nos élus touchent les indemnités maximales autorisées par l'état, celles-ci s'élèvent à 21 141 euros... Comment expliquer cette différence?...

Enfin, nous notons une baisse sensible de la subvention allouée au Comité des Fêtes (- 2 500 euros). Aucun commentaire n'a été fait lors du vote du budget, mais je suppose que cette baisse correspond à ce qui est demandé dans le dossier de demande de subventions (obligatoire au regard de la loi) que le trésorier de l'association n'aura pas manqué de déposer à la Mairie... Comme tous les ans...

L'entretien des chemins ruraux en question...

Le Conseil municipal du 21 Juillet revenait sur un sujet maintes fois évoqué au cours des années écoulées: l'entretien et l'aménagement des chemins ruraux...

Qu'en est-il exactement de ce problème?...

Les communes sont propriétaires des voies de communication qui traversent leur territoire. Ces voies sont classées en deux catégories, les voies communales et les chemins ruraux.

Les voies communales sont celles qui sont affectées à la desserte de toutes les habitations... La commune a l'obligation des les entretenir, et normalement, toutes doivent être goudronnées afin d'être accessibles à tout véhicule, surtout ceux d'incendie et de secours. Elles font partie du domaine public, sont inaliénables (elle ne peuvent être vendues), et libres de circulation pour tout citoyen...

Les chemins ruraux, par contre, font partie du domaine privé de la commune, ils peuvent être vendus, et l'autorité municipale peut en réglementer la fréquentation, voire interdire l'accès à certains utilisateurs... Par contre la commune n'a aucune obligation de les entretenir !

A Ugny le Gay, les agriculteurs ont souvent exposé de fortes exigences concernant l'entretien des chemins ruraux. Lors du mandat précédent, nous avons conditionné le respect de ces exigences à la tenue d'une table ronde réunissant tous les utilisateurs des chemins, chasseurs, randonneurs et agriculteurs. Concernant les gros travaux à effectuer sur les chemins pour améliorer l'accès aux champs, il avait été conseillé de créer une association foncière financée par les deniers municipaux et une participation des exploitants agricoles. Un important dossier avait été déposé à la Mairie par un conseiller municipal qui avait étudié la question. Apparemment, ce dossier dort encore sous l'épaisse pile des "affaires oubliées"...